

VISA

VISA INFINITE

L'ESSENTIEL DE VOTRE CARTE



◇ VISA *INFINITE* ◇



◇ SERVICE DE CONCIERGERIE VISA INFINITE ◇

+33 1 47 92 49 92

www.visainfinite.fr

*Créez votre profil pour accéder à VISA INFINITE LE CLUB
et à tous les services liés à votre carte.*



Pour en savoir plus, contactez votre service de conciergerie Visa Infinite 24h/24 et 7j/7.



— ANGE GARDIEN —

— *Billetterie* —

CARTE

Club

CONCIERGE

— **EMOTIONS** —

Evénements

EXCLUSIF

Expertise

— **FAMILLE** —

Garanties

INVITATIONS

Liberté

◇◇◇ **MOBILITÉ** ◇◇◇

Privilèges

PROTECTION

Service

— SUR MESURE —



SOMMAIRE

LE SERVICE DE CONCIERGERIE VISA INFINITE	___ P. 5
VISA INFINITE LE CLUB	___ P. 8
UNE CAPACITÉ DE PAIEMENT À VOTRE MESURE	___ P. 10
LE MEILLEUR DE NOS GARANTIES D'ASSURANCES ET D'ASSISTANCE	___ P. 12

— **LE SERVICE DE
CONCIERGERIE**
VISA INFINITE —

Libérez-vous du temps



LE SERVICE DE CONCIERGERIE VISA INFINITE, VOTRE SÉSAME

Un univers de privilèges s'ouvre à vous.

Contactez le service de conciergerie 24h/24, 7j/7. Notre équipe de concierges vous donne accès à l'ensemble des services liés à votre carte :

- **Prestations sur mesure :** réservation d'hôtel, sélection de bonnes adresses, taxi en priorité, etc. Nos concierges attendent vos demandes.

- **VISA INFINITE LE CLUB :** invitations à des spectacles, accès à des événements spécialement conçus pour vous et attentions négociées auprès de marques de renom.

- **Solutions concernant votre carte :** mise en opposition (vol/perte), avance de fonds, etc.

- **Éclairage sur vos garanties et leurs conditions de prise en charge :** annulation de voyage, location de ski, assurance véhicule de location, retard de bagages, etc.

- **Quelle que soit votre demande, votre service de conciergerie Visa Infinite vous éclaire et vous rend service.**



VOYAGEZ L'ESPRIT TRANQUILLE

Une agence de voyage dédiée est intégrée à votre service de conciergerie Visa Infinite. Pour vous, elle obtient des tarifs négociés, réserve transports et hébergements, propose circuit sur mesure ou packagé. Pour agrémenter votre voyage, votre concierge vous conseille expositions, activités sportives ou restaurants. En cas d'incident durant votre séjour, votre service de conciergerie Visa Infinite vous informe de vos garanties et met tout en œuvre pour résoudre la situation. Profitez du meilleur du voyage.

VOUS SEUL DÉTENEZ LA CLÉ

★
À SAVOIR
★

- Pour plus de sécurité, un mot de passe vous est demandé, a minima pour vos demandes ayant une incidence financière.

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Votre concierge vous aide à en obtenir un nouveau.

N'hésitez pas à le contacter : le numéro d'appel est inscrit au dos de votre carte.

NOS CONCIERGES EXPERTS VOUS OUVRENT TOUTES LES PORTES

Demandez, tout est possible.



- **Se divertir:**
*Des billets d'opéra, de théâtre ou d'évènements sportifs à guichet fermé,
Des suggestions de spectacles où que vous soyez.*

- **Savourer:**
*De bonnes adresses correspondant à vos goûts culinaires et votre budget,
Une table dans un restaurant étoilé.*

- **S'évader:**
*Un séjour à votre image,
Des billets d'avion, hôtels, voiture de location,
Des activités ou des évènements culturels sur place, etc.*



- **Tout obtenir:**
*Un taxi en priorité,
Une garde d'enfant au pied levé,
Une livraison de fleurs, de cadeaux, en France ou à l'autre bout du monde,
Une réception pour une occasion unique,
Des prestataires insolites (accordeur de piano, ...), etc.*

VOTRE LIBERTÉ DE DÉCISION

N'hésitez pas à faire appel à votre concierge. Le temps qu'il consacre à vos demandes vous est offert. Vous pouvez tester le service sans donner suite. Enfin, toute demande impliquant une dépense est soumise à votre approbation au préalable. Vous décidez sur toute la ligne.

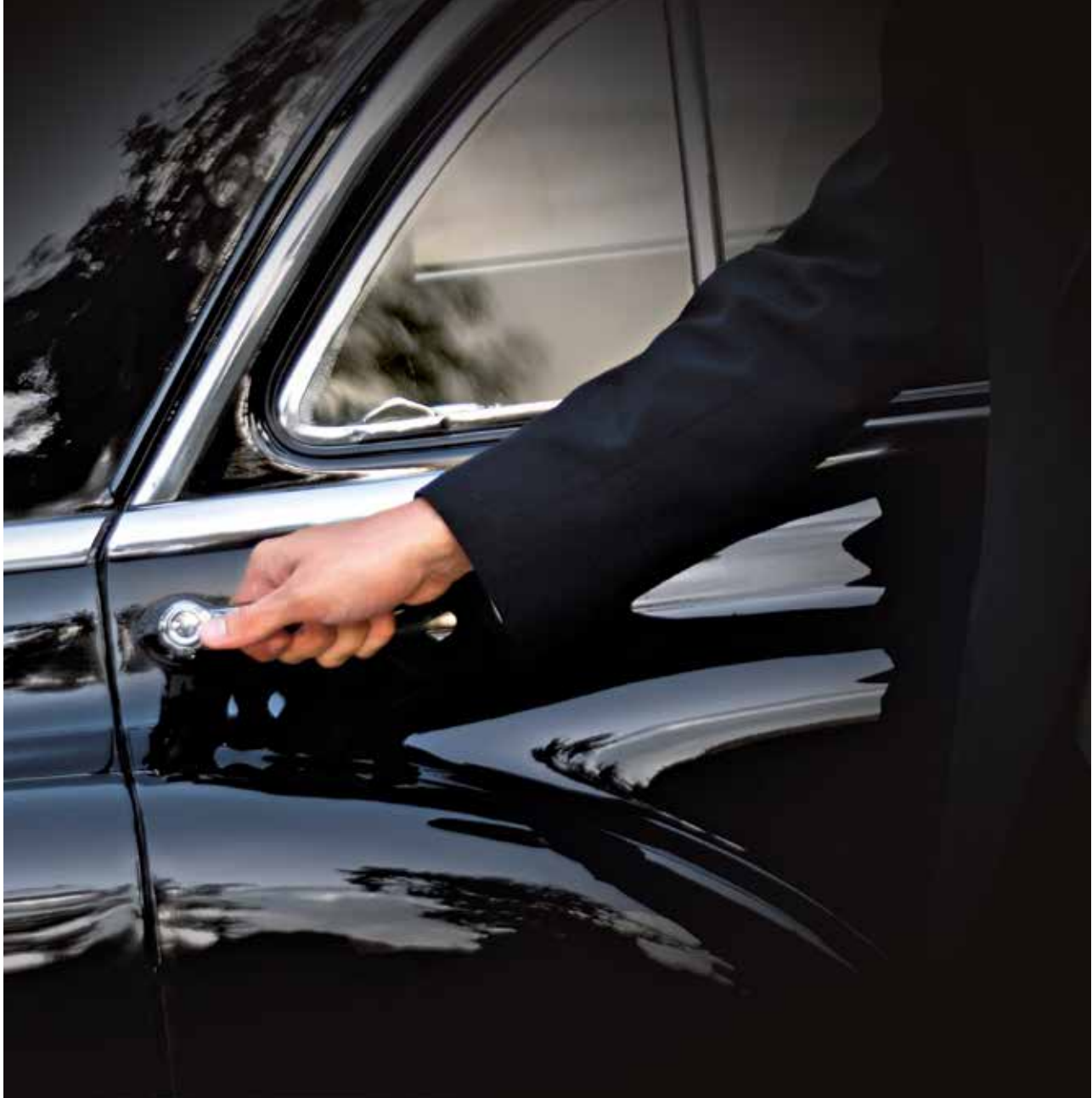
CONTACTEZ LE SERVICE DE CONCIERGERIE VISA INFINITE... ...SANS RESTRICTION 24H/24 ET 7J/7, VIA DIVERS CANAUX



- - Le numéro d'appel inscrit au dos de votre carte.
 - - Le formulaire de demande du site Internet sur www.visainfinite.fr.
- Également accessible via les applications mobile et tablette.

VISA INFINITE LE CLUB

Invitations à de nouvelles émotions



UN NOUVEAU MONDE DE PRIVILÈGES

Vous seul pouvez l'explorer.



Toute l'année, des invitations* offertes pour des spectacles

- Concerts, pièces de théâtre, événements sportifs... Le Club Visa Infinite vous invite à vivre de grands moments de divertissement dans des conditions d'exception,
- Profitez d'une expérience VIP (accès aux coulisses, pause gourmande, etc.) lors d'une comédie musicale.



Des événements imaginés pour vous

De plus, le Club Visa Infinite vous propose de vous ouvrir les portes d'événements conçus spécialement pour vous.

- Accédez à une exposition privatisée avec une visite guidée,
- Rencontrez des experts en horlogerie, automobile ou encore œnologie, autour d'un cocktail,
- Evadez-vous lors de moments hors du commun (visite d'un atelier haute couture, week-end au cœur d'une régata...).



Des attentions négociées pour vous...

... auprès d'enseignes de renom telles Barrière, Lenôtre, Jaeger-LeCoultre, Le Meurice, Taittinger, Cathay Pacific, et bien d'autres.

- Découvrez les tarifs préférentiels qui vous sont réservés et profitez des ventes privées,
- Bénéficiez d'un accueil privilégié : apéritif offert, surclassement, départ tardif, etc.

DES RECOMMANDATIONS À VOTRE IMAGE

Mieux vous connaître signifie mieux vous servir. En indiquant vos préférences lors de la création de votre profil sur le site visainfinite.fr, vous nous permettez d'adapter nos propositions à vos goûts et vos centres d'intérêt.

COMMENT DÉCOUVRIR VOS PRIVILÈGES VISA INFINITE ?

-
- Le site visainfinite.fr.
- Les applications iPhone et iPad.
- Le magazine bi-annuel reçu à votre domicile.

GAGNEZ DU TEMPS

-
- Inscrivez-vous à l'e-newsletter mensuelle pour recevoir des privilèges et bénéficiez d'invitations* à des événements d'exception.
- Contactez votre conciergerie pour profiter de suggestions sur mesure.

★
À SAVOIR
★

* Ces invitations vous sont proposées chaque mois en nombre limité dès lors que vous avez créé votre profil sur visainfinite.fr. Jusqu'à deux places offertes par porteur de la carte Visa Infinite par Invitation et par an. Exemples d'invitations non contractuels. Ensemble des conditions disponibles sur visainfinite.fr ou auprès de votre conciergerie.

— **UNE CAPACITÉ DE PAIEMENT**
À VOTRE MESURE —

Une liberté infinie



UNE SOLUTION FIABLE ET RAPIDE

Repoussez les limites.

En accord avec votre conseiller bancaire, vous bénéficiez désormais d'une capacité de paiement et de retrait à votre mesure. Vous pouvez ainsi faire face à des dépenses exceptionnelles et à tous vos achats d'impulsion.

De plus, avec votre carte Visa Infinite, vous n'êtes jamais pris au dépourvu. En cas de perte ou de vol de votre carte, vous profitez de la mise à disposition d'espèces sous 24 heures. Sans oublier l'envoi d'une carte de remplacement dans les meilleurs délais. Visa Infinite, plus de souplesse à tout moment.*



LE RÉSEAU VISA

- Près de 2 millions de distributeurs automatiques de billets.
- Plus de 32 millions de commerçants acceptant la carte.
- Une présence dans près de 200 pays.

COMMENT FAIRE OPPOSITION ?

- Appelez le service de conciergerie Visa Infinite 24h/24, 7j/7. Le numéro est inscrit au dos de votre carte. **Pensez à l'enregistrer dans votre répertoire.**
- Faites la déclaration de vol au commissariat le plus proche.
- Confirmez le vol ou la perte de la carte auprès de votre banque par pli recommandé en joignant le récépissé de déclaration.

★
À SAVOIR

INNOVATION

• VOTRE CARTE VISA INFINITE PORTE LE SYMBOLE))) ?

Vous disposez de l'innovation "Sans contact". Lorsqu'un terminal de paiement d'un commerçant présente ce même signe, vous pouvez régler jusqu'à 20€ d'achat en posant simplement votre carte dessus. Inutile de l'insérer, ni de composer votre code. Praticité et gain de temps à la clé !

*Votre responsabilité est dérogée pour les opérations frauduleuses postérieures à la mise en opposition de votre carte Visa Infinite.



— **LE MEILLEUR**
DE NOS GARANTIES
D'ASSURANCES ET D'ASSISTANCE —

Voyagez serein

En France comme à l'étranger, voyagez protégé grâce à l'excellence de nos garanties d'assurances et d'assistance, adaptées pour vous et votre famille**.*



VOYAGES

Payez votre voyage avec votre carte Visa Infinite pour bénéficier des garanties suivantes :

- [A] **Annulation et modification de voyage***. Les frais non récupérables restés à votre charge sont remboursés jusqu'à 10 000 € par Assuré et par année civile.
- [A] **Interruption de voyage***. La portion des prestations non utilisées (ex : nuits d'hôtel) suite à l'événement à l'origine de l'interruption, vous est remboursée jusqu'à 10 000 € par Assuré et par année civile.
- [A] **Retard de transport***. Les frais engagés durant l'attente (repas, rafraichissements, hôtel, transferts) sont remboursés jusqu'à 840 € par retard.

CONDITIONS

Annulation, modification et interruption de voyage : en cas d'altération de santé, de décès, de préjudice matériel important (incendie, vol) ou de raisons professionnelles spécifiques.

Retard de transport : en cas de retard de plus de 4h pour les vols réguliers et les trains SNCF, de plus de 6h pour les vols charter.



NEIGE ET MONTAGNE

Réglez vos dépenses avec votre carte Visa Infinite pour bénéficier des garanties suivantes :

- [A] **Frais de recherche et de secours en montagne*** sont remboursés.
- [A] **Location de matériel de ski***. Remboursement des frais laissés à votre charge suite à un bris accidentel ou un vol du matériel de ski loué auprès d'un professionnel.
- [A] **Forfait et cours de ski***. Remboursement à partir du lendemain du sinistre, des jours de forfaits de remontées mécaniques et/ou cours de ski non utilisés suite à un accident.

CONDITIONS

Frais de recherche et de secours en montagne, et Forfait et cours de ski : dans le cas d'un accident survenu lors du séjour à la montagne et entraînant une incapacité à skier, médicalement constatée.

* Selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans la Notice d'informations de l'Assistance ou de l'Assurance ci-jointe et sur le site visainfinite.fr. ** Soit votre conjoint ou concubin vivant sous le même toit, vos enfants célibataires de moins de 25 ans fiscalement à charge, que vous vous déplacez ensemble ou séparément et quel que soit votre mode de transport. Les petits-enfants sont assurés s'ils voyagent avec leurs grands-parents. La liste peut être élargie : se référer aux Notices d'Information Assurances et Notices d'Information Assistance [A] : légende en page 15



BAGAGES

Effectuez vos dépenses avec votre carte Visa Infinite pour bénéficier des garanties suivantes :

- [A] **Retard de bagages***. Les frais de premières nécessités (vêtements ou articles de toilette) réalisés en conséquence, sont remboursés jusqu'à 840€ par retard.
- [A] **Perte et vol de bagages***. Remboursement dans la limite de 1 800€ par bagage si placé sous la responsabilité d'une compagnie aérienne ou de la SNCF. Dans la limite de 1 600€ par bagage si placé sous la responsabilité d'un hôtel ou se trouvant dans votre véhicule de location. Remboursement jusqu'à 250€ par objet de valeur.
- [A] **Détérioration de bagages***. Nous vous remboursons jusqu'à 1 800€ par bagage détérioré alors qu'il était sous la responsabilité d'une compagnie aérienne ou de la SNCF.

CONDITIONS

Retard de bagages : en cas de retard de plus de 4h.



VOITURE

Payez votre location de véhicule avec votre carte Visa Infinite pour bénéficier de la garantie suivante :

- [A] **Véhicule de location***. En cas de dommages matériels, le montant total des réparations ou la remise en état du véhicule de location sont pris en charge (valable pour maximum deux sinistres par an et par carte).

En tant que détenteur d'une carte Visa Infinite en cours de validité, vous bénéficiez de la garantie suivante :

- [AM] **Chauffeur de remplacement***. Dans le cas où vous seriez blessé et dans l'incapacité de conduire, est mis à disposition un chauffeur qui reconduit votre véhicule à votre domicile. Son salaire et les frais de voyage sont pris en charge.

CONDITIONS

Véhicule de location : dans le cas d'un contrat de location dont la durée totale n'excède pas 31 jours et si le nom de l'assuré a été préalablement porté sur le contrat de location.

Chauffeur de remplacement : si vos éventuels passagers ne peuvent pas prendre le volant.

*Selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans la Notice d'informations de l'Assistance ou de l'Assurance ci-jointe et sur le site visainfinite.fr.

[A] et [AM] : légende en page 15



BLESSURE OU MALADIE

... *survenue lors de votre déplacement.*

En tant que détenteur d'une carte Visa Infinite en cours de validité, vous bénéficiez des garanties suivantes :

- [AM] **Remboursement de la part de vos frais médicaux*** restée à votre charge après remboursement de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

- [AM] **Prise en charge du déplacement aller/retour d'un proche***, si vous êtes hospitalisé plus de 10 jours sur votre lieu de séjour.

- [AM] **Votre rapatriement médical et celui de vos accompagnants*** est pris en charge.

- [AM] **Organisation du rapatriement de vos animaux domestiques*** (chien et chat uniquement) si vous êtes dans l'incapacité de vous en occuper parce que blessé ou malade.

Les frais de transport, frais de cage compris, restent à votre charge.

- [AM] **Garde de vos enfants de moins de 15 ans*** par une personne qualifiée, si vous êtes dans l'incapacité de vous en occuper suite à une blessure ou une maladie. Garde valable 5 jours à concurrence de 200 € par jour.

Réglez votre voyage avec votre carte Visa Infinite pour bénéficier de la garantie suivante :

- [A] **Une indemnité d'invalidité*** allant jusqu'à 620 000 € en cas d'Infirmité permanente totale.

Et bien d'autres garanties...

*Selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans la Notice d'informations de l'Assistance ou de l'Assurance ci-jointe et sur le site visainfinite.fr

[A] : Vos garanties d'Assurances sont valables si :

- les prestations (transport, forfait de ski...) ont été payées avec votre carte Visa Infinite.
- l'événement garanti a lieu dans les 180 premiers jours de votre déplacement.

- le déplacement est d'une distance supérieure à 100 km de votre domicile ou du lieu de votre travail. (Sauf garantie Neige & Montagne : sans franchise kilométrique)
Gagnez du temps, déclarez vos sinistres en ligne, sur le site visainfinite.fr

[AM] : Vos garanties d'Assistance Médicale sont valables :

- si vous êtes titulaire ou de la famille du titulaire de la carte Visa Infinite en cours de validité. La déclaration de perte ou de vol de la carte ne suspend pas les garanties.
- pendant les 90 premiers jours du déplacement.
- sans franchise kilométrique.

Avant d'engager les frais, contactez votre service de conciergerie Visa Infinite.

QUELQUES BONS REFLEXES

- **Modification ou annulation de voyage**

Pensez à faire les démarches nécessaires à l'annulation ou la modification de votre voyage auprès du voyageur ou de la compagnie aérienne, au plus tard dans les 72h suivant la première constatation de l'événement.

Notez qu'en cas d'annulation de voyage, les compagnies aériennes doivent vous rembourser vos taxes d'aéroport.

- **Location de matériel de ski**

En cas de vol, déposez une plainte auprès des autorités compétentes et demandez un justificatif du loueur professionnel prouvant le montant des frais réels restant à votre charge.

En cas de bris, demandez-lui un descriptif de la nature des dommages, leur importance et le montant des frais réels restant à votre charge. De plus, vous devez rédiger une déclaration décrivant les circonstances du sinistre.

- **Retard ou perte/vol/détérioration de bagages**

Dès que vous en avez connaissance, faites-en la déclaration auprès d'une personne habilitée de la Compagnie Aérienne ou de la SNCF. En cas de retard, obtenez du prestataire concerné le bordereau de remise de bagages retardés. En cas de perte/vol/détérioration, demandez une fiche de réclamation, à compléter et à conserver. Pensez à déclarer au prestataire concerné les objets de valeurs contenus dans vos bagages placés sous leur responsabilité.

- **Véhicule de location**

Etablissez un constat contradictoire de l'état du véhicule avant et après la location de celui-ci. En cas de vol ou de vandalisme sur le véhicule, effectuez sous 48h un dépôt de plainte auprès des Autorités compétentes en précisant les circonstances du Sinistre et les références du véhicule.

Quoi qu'il arrive, pensez à déclarer votre sinistre au plus vite en contactant votre concierge Visa Infinite.

VOUS INFORMER À TOUT MOMENT

★
À SAVOIR

- - Vous souhaitez en savoir plus sur vos garanties ? Consultez-les sur le site visainfinite.fr.
 - Vous avez un doute ? N'hésitez pas à contacter le service de conciergerie Visa Infinite.
- Le numéro est inscrit au dos de votre carte. Pensez à l'enregistrer dans votre répertoire.



◇ SERVICE DE CONCIERGERIE VISA INFINITE ◇

VISAINFINITE.FR

01 47 92 49 92